



Passage canalisations d'eau du voisin du dessus

Par **Orchal**, le **27/04/2021** à **22:44**

Bonjour,

j'ai acheté un appartement récemment sans que l'appartement du dessus soit occupé. Des travaux ont démarré au dessus suite à un achat, et lorsqu'ils appellent l'eau, c'est extrêmement bruyant dans mon appartement (plus bruyant que quand je tire moi-meme l'eau de chez moi...)

je me suis alors rendu compte que le tyaux d'arrivée d'eau des voisins du dessus passait en réalité dans ma cuisine... (du sol au plafond)

Est-ce normal ? Quels sont mes recours ?

sachant qu'ils sont en train de réaliser des travaux, quelles pistes puis-je utiliser pour qu'ils en profitent pour faire passer leurs tuyaux ailleurs ?

Merci d'avance pour votre aide,

Par **youris**, le **28/04/2021** à **10:22**

bonjour,

s'agit-il d'un immeuble neuf ou d'une réhabilitation d'un immeuble ancien ?

il n'est pas interdit de faire passer des conduites collectifs dans les appartements, mais en principe cela se fait dans des gaines accessibles uniquement par des trappes et invisibles depuis l'intérieur des appartements.

par contre le problème du bruit devrait réglé par votre constructeur.

salutations

Par **Orchal**, le **28/04/2021** à **10:26**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Non c'est un immeuble ancien, les tuyaux sont bien visibles dans la cuisine et traversent mon plafond pour atteindre la cuisine de mon voisin...

Mais j'imagine que sur du neuf, j'aurais eu plus de recours...

Merci encore

Par **youris**, le **28/04/2021** à **11:15**

bonjour

La réhabilitation d'immeubles anciens réservent toujours quelques surprises, car les installations collectives restent souvent en place et peuvent traverser des parties devenues privatives, sans oublier l'isolation phonique entre les nouveaux appartements.

c'est souvent le des grosses villas transformées en copropriété.

salutations